Info achat grenouille Pays-Bas arrivé morte

Par mathildeinfoanimaux
Bonjour,
(J'ai déjà posté ça la mais j'ai fait une mauvaise manipulation), pour rappel, j'ai commandé des grenouilles dans une boutique spécialisée aux Pays-Bas, expédiées en 24h, malheureusement elles sont arrivées mortes (vidéo à l'appui) Le vendeur ne veut pas me rembourser et me dit qu'il va m'en renvoyer mais ça fait plus de un mois et il ne répond plus. Ai-je des recours ?
On m'a répondu que je pouvais faire jouer la garantie légale de conformité mais j'ai aussi lu cela "Depuis le 1er janvier 2022, les ventes d'animaux domestiques ne sont plus soumises aux dispositions du code de la consommation relatives à la garantie légale de conformité et ne bénéficient donc plus d'une telle garantie." Du coup ça ne va pas fonctionner, si ?
Merci d'avance
Dog stonet
Par stepat
Bonjour,
Je ne suis pas certain que des grenouilles puissent être qualifiées d'animaux domestiques

Sauf si vous habitez prés de la frontière avec les Pays-Bas, c'est un peu de la maltraitance animale de la part du commerçant de les envoyer par je ne sais quel mode de transport.

Ce n'est que mon avis , qui peut ne pas être partagé, mais j'en suis conforté par le fait qu'elles soient arrivées mortes.